

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR 28 mars 2022.

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 MARS 2022.**

Date de convocation : 16/03/2022

Date d'affichage : 16/03/2022

Présents : André BERTRAND, Alexandra AVAZERI, Christelle DE OLIVEIRA, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Françoise MARTIN DUPE, Lucas MIALANE Jean -Claude RAMOS, Jean TRINQUIER.

Excusé : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

M le Maire remercie les habitants qui ont participé à la collecte pour l'Ukraine.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – PLAN DE FINANCEMENT DE LA LAVOGNE

Au vu de l'estimation financière du CPIE, Alexandra AVAZERI présente le plan de financement :

Montant des travaux : 18 970 € HT,

Subvention : 15 176 €.

Vote à l'unanimité.

2- TRAVAUX COMMUNAUX

Jérôme CLARISSAC présente les travaux communaux à réaliser dans l'exercice :

Reprise du muret de l'ancien chemin de Canals : le devis de l'entreprise AVAZERI est retenu pour un montant de 1200 € HT.

Reprise du muret cour des écoles : le devis de l'entreprise BATI RENOV est retenu pour un montant de 2 634 € HT.

L'installation des bornes électriques et la station de lavage VTT est prévue pour l'été

Les travaux de voirie et réseaux des rues du Quai, du Camp Laurier, de l'Eglise et du Stade seront évalués et programmés prochainement.

Vote à l'unanimité.

3 – EQUIPEMENT NUMERIQUE DE L'ECOLE

A la suite de plusieurs réunions de travail avec le conseil municipal, la Poste, les enseignants et la représentante de l'académie dans le but d'équiper l'école en matériels et logiciels informatique, le Maire explique le choix proposé.

Il s'agit de mettre en œuvre une classe mobile et interactive avec l'acquisition de tablettes, d'un PC enseignant, d'écrans tactiles et de logiciels dédiés.

La formation, la prise en main, l'accompagnement pédagogique et la maintenance seront assurés.

Le devis de la Poste est retenu pour un montant de 12 024 € HT.

Vote à l'unanimité.

4– DEBAT SUR LE PADD DU PLUI

M le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il y a lieu de débattre sur les modifications apportées par la Conférence Intercommunale des Maires du 9 décembre 2021.

Il reprend les différents axes du PADD, un débat a lieu et des remarques sont apportées.

Le conseil municipal acte que le débat a eu lieu.

5- DELIBERATION SUR LES INDEMNITES DE FONCTION

Christelle DE OLIVEIRA rappelle que les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Pour la commune l'indemnité du Maire est fixée à 25,5 % de l'indice brut maximal de la fonction publique et à 9,9 % pour les adjoints.

6 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (M 14) ET DU COMPTE DE GESTION

La commission Finances-Patrimoine tenue le 22 mars a préparé les comptes administratifs et le budget de la commune.

Sous la présidence de Christelle DE OLIVEIRA, il est donné lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Principal (M14). Celui-ci fait apparaître un excédent global de 627 456,47 €, soit un excédent de fonctionnement de 641 774,97 € et un déficit d'investissement de 14 318,50 €.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, et Christelle DE OLIVEIRA donne la parole aux élus présents. Elle met ensuite au vote l'approbation du compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte ce document, conforme au compte de gestion, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte également le compte de gestion du comptable public à l'unanimité.

8 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire propose l'affectation des résultats comme suit :

Report en fonctionnement R 002 : 627 456,47 €.

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 14 318,50 €.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

9 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des impôts communaux.

Les taux d'imposition sont donc les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti 37,40 %
- Taxe sur le foncier non bâti 68.86 %

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

10 - VOTE DU BUDGET

Suite à la réunion de la commission Finances M. le Maire présente le projet de budget 2022.

Budget M 14

M. le Maire donne lecture du projet de budget 2022 préparé par la commission des finances. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :	Dépenses	1 112 113,47 €
	Recettes	1 112 113 ,47 €
Section d'investissement :	Dépenses	1 341 511,97 €
	Recettes	1 341 511,97 €.

Après discussion, le budget est adopté à l'unanimité.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Hérault Energie

700 collectivités de l'Hérault et du Gard font partie d'un groupement d'achat pour l'électricité. Afin de limiter l'augmentation des tarifs sur 2022 à 4%, il est proposé de souscrire au Tarif de Vente Réglementé.
Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 45.